

**ADMINISTRATION**  
48, rue de la République

**ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS**  
A L'ADMINISTRATEUR

**ANNONCES**  
A LYON : AGENCE FOURNIER  
Rue Com. 14  
A PARIS : AGENCE HAVAS  
Place de la Bourse, 3

# L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**RÉDACTION**  
4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS  
NE SONT PAS RENDUS

**ABONNEMENTS**  
UNION ET DÉPARTEMENTS METROPOLITAINS  
8 mois, 5 fr.; 6 mois, 4 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS  
6 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

## ÉLECTION SÉNATORIALE DU RHONE

Du 10 Janvier 1892

**Candidat désigné par le Congrès sénatorial**

### Jean CLAPOT

Ancien Président du Conseil général  
Membre du Conseil général du Rhône

Dimanche, 17 janvier, L'ECHO DE LYON commencera la publication du si intéressant, si populaire, si patriotique chef-d'œuvre de

**JULES VERNE**

### MICHEL STROGOFF

dont la propriété exclusive nous a été concédée par M. Hetzel et par M. Jules Verne, et qu'aucun journal n'a encore été autorisé à publier en feuilleton.

MICHEL STROGOFF n'a pu être arrangé pour le théâtre qu'après des coupures, des suppressions, des mutilations véritables qui, sans parvenir à lui enlever son puissant attrait, ont privé les spectateurs d'un nombre considérable de péripéties dramatiques qui rendent le roman autrement intéressant que la pièce à grand spectacle.

Nos lecteurs nous sauront gré, nous en sommes sûrs, de leur avoir ainsi donné la véritable primeur d'un roman justement célèbre et fort peu connu sous sa forme primitive.

Et, par ce temps d'alliance FRANCO-RUSSE, l'histoire de MICHEL STROGOFF ne pourra qu'avoir également un vif succès d'actualité.

### Les Candidats sénatoriaux

Ainsi que nous l'annonçons hier, l'obstination de M. Thévenet et de ceux qui maintiennent sa candidature contre celle de M. Clapot vient de porter ses fruits naturels — et prévus.

Dans notre démocratie départementale, une candidature réactionnaire vient de se produire, celle de M. Vachez, bâtonnier de l'ordre des avocats, maire de Rivière.

En présence de l'union immédiate des républicains sur un seul nom, sur le nom sorti du congrès avec une énorme et significative majorité, nos adversaires n'auraient pas même essayé d'engager la lutte.

Certains d'avance d'être battus à plate couture, ils ne se seraient pas exposés à un désastre inévitable — et le département du Rhône aurait eu l'honneur d'envoyer, sans discussion, sans compétition, — à l'unanimité, — un nouveau sénateur pour renforcer encore la belle majorité républicaine de la Chambre haute.

M. Thévenet n'a pas voulu qu'il en fût ainsi. Ses amis, une fois de plus, ont fait passer leur intérêt personnel avant celui de la République.

Comme à Givors, ils ont prétendu imposer leur volonté aux électeurs. — M. Thévenet joue, aujourd'hui, le jeu que jouait, il y a deux ans, M. Marc Guay; — et aussitôt les réactionnaires se sont dit: Pourquoi ne profiterions-nous pas de cette querelle entre républicains, pour essayer avec M. Vachez ce qui nous a si bien réussi avec M. Prénat?

Voilà où mènent les belles théories du Progrès sur le peu d'importance des congrès sénatoriaux.

Voilà où conduit la prétention qu'affectent certains hommes de faire subir leur volonté au suffrage universel, au lieu de se borner au seul rôle qui convienne à tous les démocrates et qui consiste à suivre d'abord et toujours l'indication donnée par les électeurs eux-mêmes.

Hier, nous ne pensions pas être si bons prophètes quand nous disions à M. Thévenet: Quelle contenance garderiez-vous si votre insurrection contre le suffrage universel était cause de l'éclatement d'une candidature réactionnaire, d'une candidature née uniquement de nos divisions républicaines, d'une candidature enfin qui n'a de chance d'aboutir, — mais nous espérons bien qu'elle n'aboutira pas, — qu'à cause de l'incorrection de votre attitude?

Eh bien, la voilà posée cette candidature-là. Ce n'est pas une protestation isolée et fantaisiste d'un réactionnaire sans conséquence. M. Vachez, bâtonnier des avocats de Lyon, maire de Rivière, est patronné par M. Sonnerie-Martin (voilà qui va désillusionner M. Thévenet), par M. Lagrange, de Neuville, par M. de Jerphanion, par M. Rambaud, de Vaugneray, par M. Dorier, maire de Brignais, par M. Brossy, maire de Trèves, par M. du Sordet, de Saint-Ignat, par M. Blanc, de Saint-Denis, par M. Jaricot, de Voullens.

Ce sont tous des réactionnaires plus ou moins militants, mais ce sont des hommes remuants, influents dans leur milieu, — et il est évident qu'ils lancent le mot de l'année, parce qu'il se tient dans des termes d'une modération remarquable.

C'est à éviter le danger de ces surprises que servent ces congrès préparatoires, dont le Progrès ne fait fi que lorsqu'ils ne donnent pas la majorité à ses amis.

Lorsqu'ils tournent en sa faveur, il les admire, il les estime non seulement utiles, mais indispensables, — et il ne s'avise pas de trouver que, pour être valables, il faut qu'ils soient composés de la moitié des électeurs inscrits — plus un!

Il m'a pris fantaisie de vérifier son assertion relative au congrès où M. Fouilloux, élu par cent voix sur près de deux cents électeurs, — avait finalement été battu au scrutin définitif par M. Perras, qui n'avait eu primitivement que vingt-cinq voix.

Je me doutais bien qu'il y avait là une grosse mystification — et c'était la vérité.

M. Fouilloux, l'élu du congrès, avait un vice rédhibitoire: il était ce qu'on appelle alors candidat suppressionniste. Il ne voulait entrer au Sénat que pour le détruire.

C'était dur, n'est-ce pas, pour des délégués sénatoriaux, de donner leur voix à un candidat qui ne les demandait que pour essayer de supprimer le Sénat?

Eh bien, cependant, le sentiment de discipline était tel, qu'au premier tour de scrutin, le jour du vote, M. Fouilloux arrivait encore premier de tous les candidats républicains, avec cent soixante-huit voix, contre le réactionnaire M.

Terme qui arrivait, lui, avec la majorité relative de cent soixante-dix-sept suffrages.

C'était tellement dangereux qu'entre les deux scrutins on se réunit, on supplia M. Fouilloux de renoncer à son programme suppressionniste. Il s'y refusa, lié par des engagements formels, — et comme il devenait impossible de donner à un candidat cantonné sur un tel terrain les voix de tout un département qui voulait en immense majorité conserver l'institution du Sénat, on se porta en masse sur M. Perras qui réunissait finalement tous les suffrages républicains.

Il faut raisonner de bien singulière façon pour voir entre cette élection et celle de dimanche prochain la moindre ressemblance.

Nous avons ici deux hommes dont le programme est le même — avec cette différence que nous savons que l'un tient fidèlement ses engagements — tandis que l'autre fait de ses promesses et de ses signatures le cas que je vous ai montré — pièces en main — avant-hier.

Ces deux hommes sont venus devant le même congrès. Ils en ont accepté la juridiction, puisqu'ils y ont longuement développé leurs idées, puisqu'ils ont consenti à être mis aux voix.

Et voilà que M. Thévenet, éliminé par ce congrès, s'écrie maintenant: — Ce n'était pas valable, il n'y a rien de fait.

Alors pourquoi y êtes-vous allé? Alors pourquoi avez-vous exposé votre programme?

Alors pourquoi avez-vous accepté qu'on votât sur votre candidature? Vous préparez depuis longtemps cette candidature et vous ne vous doutiez pas qu'elle échouerait devant l'hostilité d'un congrès qui vous préférerait — et de beaucoup — un autre candidat.

Voilà à quoi on aboutit, je le répète, quand on s'avise de régenter le suffrage universel.

M. Clapot, lui, n'avait rien préparé. C'est une colomnie — une vraie, celle-là, — d'affirmer, comme vous le faites, qu'il avait en rien essayé de peser sur les suffrages des électeurs sénatoriaux.

Il est choisi, il accepte, c'est son devoir.

C'est d'ailleurs à ce moment, à ce moment seulement, que la presse indépendante s'empare de son nom et commence, sur ce nom, la campagne où, seul, le Progrès jette une note discordante.

C'est si simple, si aisé de conserver la correction d'une attitude vraiment indépendante, vraiment conforme à la tradition républicaine!

C'est cette attitude que nous avons la prétention d'avoir, en toute cette affaire, fidèlement gardée.

Si un autre candidat que M. Clapot eût été choisi par le congrès, nous eussions résolument accepté ce candidat, pourvu qu'il fût républicain.

Car ce n'est pas une personnalité que nous avons à défendre, dans la presse qui a la prétention d'être l'organe de la démocratie, c'est un principe, c'est une tradition. — Les hommes passent, les journaux aussi, mais il faut toujours s'appuyer sur les principes, — il faut toujours compter avec les traditions... C'est ce que, dimanche, les électeurs sénatoriaux rappelleront sévèrement à M. Thévenet, candidat dissident, — véritable promoteur de la candidature de M. Vachez.

(A SUIVRE). PAUL BERTINAY.

### M. THÉVENET ET LE PANAMA

Le Progrès, pour montrer combien il serait utile d'envoyer M. Thévenet au Sénat, ne trouve rien de mieux que de célébrer les services qu'il rend — à la Chambre.

Seulement, il ne choisit pas bien.

L'affaire des pétitions du Panama n'est pas de celles qui ajouteront beaucoup à la reconnaissance que le pays doit au rapporteur de la 17<sup>e</sup> commission.

M. Thévenet, dans son rapport, avait fortement appuyé sur ce point spécial: «L'intervention du gouvernement dans l'affaire.»

En se fiant à ses conclusions, les informés actionnaires ont eu la décevante illusion de croire qu'on allait agir auprès des grandes sociétés financières, qu'on allait «repêcher l'affaire», — et si, en effet, les confidents de M. Thévenet ont su, à ce moment, quelles allaient être les conclusions du rapporteur, il y a eu, pour eux, un joli coup de Bourse à opérer: la hausse du Panama devait infailliblement suivre son rapport si plein de promesses et d'espérances.

Hélas! comme il a fallu déchanter! Avant-hier, M. Thévenet n'a plus parlé que pour dégager, dans cette triste affaire, la responsabilité de la Chambre, que pour demander des poursuites contre les promoteurs de cette déplorable entreprise et pour s'incliner silencieusement, sans répondre quand son collègue, M. Krantz, le rapporteur de la 14<sup>e</sup> commission, est venu franchement dire:

— Ayons le courage de la vérité. Ne laissons pas croire plus longtemps au public que le gouvernement a le moindre pouvoir pour intervenir auprès des sociétés financières ou la moindre velléité de repêcher l'affaire ou seulement de la garantir par la moindre caution.

Or, c'est tout cela qu'on avait espéré après le rapport de M. Thévenet, c'est tout cela qui s'est irrémédiablement effondré après la discussion de mardi.

L'affaire est donc enterrée. Panama est flambé. Les actionnaires savent que le gouvernement leur est très sympathique, mais qu'il ne peut rien pour eux, — et si le rapport de M. Thévenet a pu être prétexté à un joli coup de Bourse, la séance d'avant-hier a pu édifier ceux qui avaient espéré, sur la foi de ce rapporteur, que leur situation pourrait être améliorée.

Si c'est cela qu'on appelle une victoire au Progrès, n'est pas difficile.

Si c'est pour recommencer au Sénat de pareilles besognes que M. Thévenet demande à y entrer, — nous doutons que les délégués sénatoriaux mettent beaucoup d'empressement à l'y envoyer.

### Circulaire de M. Thévenet

M. Thévenet vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux du Rhône une circulaire que nous reproduisons volontiers, — d'autant mieux qu'elle mérite d'être soulignée par quelques observations.

La voici:

Mon cher concitoyen,

Retenu à Paris par les travaux du Parlement, je ne peux me rendre auprès de vous. J'apprends cependant que ma candidature au Sénat est l'objet des plus vives attaques et qu'une propagande acharnée se poursuit chaque jour contre moi, en abusant de mon absence.

Je proteste hautement contre de semblables procédés, et je viens m'adresser à votre loyauté pour en faire justice.

Depuis vingt ans je sers la République et mon pays. Je voudrais les servir encore au Sénat où de nombreux amis ont pensé que je pourrais être utile.

Voilà l'unique raison qui me fait demander vos suffrages comme une nouvelle preuve de confiance.

Vous pouvez être assuré que les grands intérêts de l'industrie lyonnaise et des populations agricoles trouveront, en moi, comme par le passé, un défenseur résolu. Veuillez agréer, mon cher concitoyen, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

THÉVENET, député, ancien ministre de la justice.

Nous serions curieux de savoir en quoi on abuse de l'absence de M. Thévenet.

S'imaginer-t-il, par hasard, que, lui présent, on éprouverait quelque gêne à discuter sa candidature — exactement comme on le faisait, devant lui, à la réunion plénière de dimanche?

On fait, dit-il, contre lui une propagande acharnée. Que fait-il donc, lui, contre le candidat du congrès sénatorial?

Et que signifie alors cette phrase équivoque: «Je proteste hautement contre de semblables procédés, et je viens m'adresser à votre loyauté pour en faire justice.»

Contre quels procédés proteste-t-il? En quoi manque-t-on à la loyauté? De quelle manœuvre déloyale y a-t-il à faire justice?

N'aurait-il plus le droit de discuter M. Thévenet?

N'aurait-il plus le droit de lui préférer un autre candidat et de dire pourquoi on le préfère?

Qui peut-il tromper avec ses phrases d'aveu et ses effets oratoires? Les électeurs sénatoriaux ne se payent pas de ces mots creux.

Ils savent mieux que personne qu'on n'a employé contre M. Thévenet que des procédés et des arguments parfaitement loyaux.

Et ce dont ils feront justice, c'est des prétentions de l'homme qui s'impose au suffrage universel, qui entend de le régenter au lieu de lui obéir — et qui ose leur dire — sans sourcilier, — que les populations agricoles trouveront en lui, comme par le passé, un défenseur résolu.

Avant-hier, il avait sauvé la patrie; hier, il avait risqué sa tête pour la République, aujourd'hui il a été le défenseur des populations agricoles!

Où donc? — Quand donc?

Nous serions curieux de l'apprendre.

### NOUVELLES ÉLECTORALES

On nous écrit de Saint-Laurent-de-Chamausset que M. Faure, conseiller d'arrondissement, se distingue depuis quelques jours par l'ardeur avec laquelle il patronne la candidature de M. Thévenet.

N'oubliant pas d'ailleurs ses intérêts personnels, il profite de l'occasion pour poser les premiers jalons de sa future candidature au Conseil général contre l'honorable M. Boiron. C'est ce qu'on appelle faire d'une pierre deux coups — reste à savoir si les deux coups ne feront pas long feu.

On nous écrit d'Ampuis, canton de Condrieu, que la candidature Clapot est très favorablement accueillie par les délégués sénatoriaux qui s'empressent de se rallier au choix du congrès de dimanche.

C'est surtout depuis le manifeste réactionnaire signé par M. Brossy, maire de Trèves, que toute hésitation a cessé et qu'on est bien décidé à ne pas laisser recommencer la triste comédie électorale qui a donné un siège à M. Prénat.

Nous recevons de Givors les meilleures nouvelles sur la future élection sénatoriale. Les électeurs de Givors se rappellent qu'ils ont menés la campagne du Progrès et de M. Marc Guay qui, en ne voulant pas ratifier le choix du candidat du congrès, les ont gratifiés d'un député réactionnaire.

On ne les y prendra pas deux fois et ils voteront tous pour M. Clapot.

On nous écrit de Villefranche: Les populations rurales de notre circonscription n'ont pas oublié que c'est à M. Clapot, président de la commission du chemin de fer Tarare-Villefranche, qu'est dû le vote du conseil général ordonnant l'enquête et donnant la concession à la compagnie actuelle.

Sans M. Clapot et M. Lassalle, le sympathique conseiller général de Villefranche, ce résultat n'aurait pas été obtenu. C'est ce que les électeurs sénatoriaux savent bien et c'est

ce qu'ils n'oublieront pas dimanche en votant pour le candidat désigné par le congrès sénatorial.

## DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

### CONSEIL DE CABINET

Paris, 7 janvier.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de la guerre sous la présidence de M. de Freycinet.

#### LE RÉGIME ÉCONOMIQUE

M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a rendu compte des pourparlers engagés avec la plupart des puissances étrangères en vue de l'établissement de notre nouveau régime économique.

#### L'EXPOSITION DE CHICAGO

M. Jules Roche, ministre du commerce, a fait savoir qu'il déposera prochainement sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet l'ouverture des crédits nécessaires pour assurer la participation officielle du gouvernement français à l'exposition de Chicago.

#### UN TORPILLEUR COULE

Enfin M. Barbey, ministre de la marine, a annoncé que le torpilleur coulé à l'entrée de la rade d'Hyères a été conduit sur la plage où il va être mis en état d'être remorqué à Toulon.

### NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 7 janvier.

Il résulte des tableaux d'avancement qui viennent d'être publiés que l'infanterie a vu inscrire au tableau 267 officiers, dont 72 sont brevetés ou vont l'être à leur sortie de l'École supérieure de guerre. Sur 88 officiers de cavalerie figurant au tableau, 25 sont brevetés. L'artillerie propose 122 officiers, dont 32 brevetés. Sur 31 candidats inscrits aux différents tableaux, le génie en compte quatre qui ont leur brevet.

Plus du quart de l'avancement étant attribué à l'École de guerre, les officiers qui espèrent arriver au généralat ont tout avantage à se présenter à l'École de guerre pour y compléter leurs connaissances sans même prétendre à participer pour cela au service de l'état-major.

— L'empereur Guillaume poursuit avec énergie le rajustement des cadres d'officiers de l'armée prussienne. Après avoir épuré les hauts commandements par la mise à la retraite d'office ou gracieuse des vieux généraux et colonels, le voici qui renvoie les lieutenants et les capitaines que la cinquantaine a surpris dans ce grade avec plus d'incapacités que de campagnes.

— Avec le 1<sup>er</sup> janvier 1892 il est entré 57 lieutenants et capitaines dans le cadre de la réserve et de la territoriale.

Mais ce qu'il est bon d'enregistrer, c'est que le ministre de la guerre, général de Katterbom-Sackau, sur la suggestion du souverain, a saisi cette occasion de mises à la retraite pour doubler les nominations d'officiers; autrement dit, la retraite de 57 officiers a été suivie par la nomination aux grades de sous-lieutenant, de lieutenant et de capitaine de 125 officiers, dont 68 sous-officiers à celui de sous-lieutenant.

En agissant ainsi, le ministre de la guerre ne fait que réaliser un progrès, l'armée allemande ayant les cadres les plus pauvres en effectifs de toutes les armées européennes.

### Autour du Parlement

Paris, 7 janvier.

#### Le Personnel de l'Enseignement primaire

MM. Bourlier, Saint-Germain, Thomson, Letellier et Forcioli viennent de déposer un amendement à la proposition tendant à modifier la loi qui fixe les traitements du personnel de l'enseignement primaire. D'après cet amendement, les traitements des insti-

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 8 Janvier (54)

### LA VIE LYONNAISE

## LE KRACH

Roman inédit (1)

LIV

Une heure après, — jugez s'il aurait manqué d'exactitude! — Chipola, son chanteur florentin sur le bras et suivi de son fidèle toutou, entra dans l'allée du n° 18 du quai de la Guillotière.

A vrai dire, il n'arrivait pas sans quelques hésitations et, soupçonneux par instinct et par habitude, il commença par monter les quelques marches qui conduisaient à la loge du concierge.

Il entrouvrit la porte vitrée.

— Qu'est-ce que c'est, fit le tailleur qui courait toujours accroupi sur sa table basse.

Et, voyant cet Italien porteur d'une statuette:

— Il n'y a rien à faire pour vous dans la maison... Allez! Filez!

Mais l'autre tenait la main à la main le bouton de la porte, ne bougeait et sur-tout ne filait pas.

— Je vous dis qu'il n'y a rien pour

vous ici. Vous ne comprenez donc pas le français.

— Mais l'autre, dans son baragouin: — C'est un de vos locataires qui me demande... qui veut me voir.

— Ah! c'est différent. S'il y a des gens dans la maison qui veulent vous acheter vos bonshommes.

— Seulement, je vous demande pour savoir si je ne me trompe pas.

— Eh bien, qui est-ce, ce monsieur?

— Monsieur le baron de Sora.

— Ah! pard! s'écria le portier, j'aurais dû m'en douter... C'est sa grosse faimée qui a dû avoir envie de quel que petit bon Dieu en plâtre.

— Il est bien dans cette maison?

— Oui mon garçon, là au rez-de-chaussée, tout droit devant vous.

— Je vous remercie bien.

Et Chipola, fermant la porte de la loge, alla sonner à celle de M. le baron de Sora.

Là, nouvelle surprise. C'est Lucia qui lui ouvrit en lui disant de sa voix masculine:

— Ah! le voilà; tu peux entrer, on t'attend.

— Allons, pensa notre Italien, allons, il paraît qu'elle sera aussi devenue baronne, la Lucia, — je n'aurais jamais cru avoir de si belles connaissances!

On l'avait déjà fait pénétrer dans une pièce, moitié salon, moitié cabinet, dont l'élegance banale lui semblait la plus superbe et la plus opulente qui se pût rêver.

— Est-il logé?... ce brigand-là... est-il installé?... Et dans quelle maison?... dans quel appartement?... Il est au moins devenu millionnaire!

Mais Angelo, qui était là assis au coin de la cheminée et qui l'observait du fond de l'œil, coupa court à toutes ces admirations.

— Ça fait plaisir de voir comme tu es exact. Assieds-toi donc, mon vieux Chipola! Tiens, là... dans ce fauteuil. Et toi, Lucia, va nous chercher une flasque de vin d'Asti... Eh, camarade, tu l'aimais assez, autrefois, ce bon petit vin rose qui mousse.

— Je l'aime toujours, répondit en riant Chipola, qui continua aussitôt avec effusion:

— Eh bien ça me fait plaisir de te revoir!... Ça me fait plaisir de te retrouver!... et de te retrouver toujours le même avec ton ancien ami...

— Tu n'as donc pas eu de décadence, toi?

— Non.

— Pauvre Chipola!...

— Tu sais... depuis l'affaire de Sens...

— Celle dont tu n'étais pas...

— Oui, je me rappelle.

— Eh bien, ça n'a plus marché. J'ai fait mon temps là-bas...

— Je sais... je sais...

— Quatre ans l... et puis, j'ai roulé d'un côté, roulé de l'autre...

— Enfin, tu es arrivé ici.

— La petite y était avec la mère... je me suis ennuyé loin d'elles... Je me suis mis dans le mouillage...

— Ça ne gagne pas lourd?

— Il y a des jours que ça va encore, il y a des jours où on s'éreinte à courir du matin au soir pour vendre ça quarante sous à la fermeture des brasseries. Non, ce n'est pas une vie!

Angelo le regardait entre les deux yeux.

— Il n'y a donc rien à faire, ici?

— Ah! mon pauvre vieux, si tu savais ce qu'on est traqué, surveillé par la police... Et puis les passants se méfient... Bien sûr que si on trouve un ivrogne, la nuit..., quand il n'y a personne..., on le soulage un peu..., mais ça ne rapporte pas encore le diable!

— Et dans ces maisons?...

— Ah! rien du tout à faire: des concierges quasiment partout... toutes les portes d'allée fermées à neuf heures du soir... Je sais bien que ce n'est pas encore ça qui serait un obstacle... On ouvre ces serrures-là comme on veut... mais aux portes des appartements... c'est partout des clés Fichet!... En voilà un qui aurait bien pu garder son invention pour lui!

— De sorte que te voilà bien découragé.

— Patience!... J'attends.

Et changeant de conversation:

— Mais toi... je pense bien que tu ne te plains pas!... tu es riche... grand seigneur...

Angelo se mit franchement à rire.

— J'ai le mobilier... que je dois d'ailleurs... J'ai quelques billets de banque dans mon portefeuille... et avec la fin de ce petit rouleau... je suis exactement à ton niveau, mon vieux...

— Ah! bah!

— Dans un mois, si ça dure comme ça, je te demanderai de

tuteurs et institutrices seraient fixés ainsi qu'il suit :

Instituteurs et institutrices stagiaires, 4.435 fr.; instituteurs et institutrices de 5e classe, 4.500 fr.; instituteurs de 4e classe, 4.625 fr.; instituteurs de 3e classe, 4.750 fr.; instituteurs de 2e classe, 4.875 fr.; instituteurs de 1re classe, 5.000 fr.

Ces chiffres comprennent le supplément pour les services hors d'Europe, prévu par l'article 29 de la loi sur l'enseignement primaire.

Les erreurs judiciaires

M. Pontois a déposé l'amendement suivant au projet sur les erreurs judiciaires : « Auront droit à une indemnité, après avoir bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, toutes les personnes arrêtées sous l'inculpation d'un crime ou d'un délit lorsqu'une décision judiciaire définitive aura constaté l'innocence de ces personnes par la condamnation du véritable auteur du crime ou délit.

« Auront le même droit, après jugement ou arrêt définitif d'acquiescement, toutes les personnes arrêtées sous l'inculpation d'un crime ou d'un délit, quand il résulte de la décision définitive d'acquiescement rendue en leur faveur que le fait incriminé ne constituait ni crime ni délit.

« Dans tous les cas où une indemnité sera accordée aux victimes des erreurs judiciaires, en vertu de la présente loi, il sera inséré au Journal officiel de la République française une notice résumant la décision judiciaire qui a reconnu le droit à l'indemnité et qui en a fixé le quantum.

« Les indemnités allouées en vertu de la présente loi seront payées comme frais de justice criminelle. »

CHAMBRE

CHAMBRE

AVANT LA SEANCE

La Chambre va en finir avec les tarifs des douanes.

Dans les couloirs, on commence à se demander si le douzième provisoire voté par les Chambres suffira pour permettre au Sénat de terminer la discussion du budget avant la fin de janvier et au Parlement de le voter définitivement avant ce délai.

On remarque, en effet, que le budget de l'Algérie va donner lieu à un débat très étendu; il s'agit d'un remaniement complet du budget de cette colonie.

Il est certain, d'autre part, que le budget de la marine sera l'occasion de nombreux discours.

Les discours des observations qu'il a fait naître à la Chambre seront reproduites devant le Sénat.

Enfin le nombre des orateurs inscrits pour la discussion sur le projet fait croire que le débat ne durera pas moins de quatre séances.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

La Question du Pétrole

M. Georges Graux lit, au nom de la commission des douanes, un rapport sur la question du pétrole. Ce rapport conclut à l'adoption de la loi votée par le Sénat sur les droits qui ne seront perçus qu'au 30 septembre 1892.

M. Viette prend acte des déclarations du gouvernement, de déposer à la Chambre et au Sénat un projet établissant le dégrèvement. L'orateur demande au gouvernement de commencer dès maintenant les négociations sur ces bases avec la Russie et les Etats-Unis.

M. Rouvier, ministre des finances, renouvelle l'engagement du gouvernement de déposer un projet établissant un dégrèvement équivalant à celui voté par la Chambre.

« Rentendez-vous par équivalent, demande M. Peytral. — Je pourrais renvoyer M. Rouvier à son dictionnaire, réplique M. Rouvier.

Dans ma pensée, dégrèvement équivalent signifie dégrèvement d'une étendue fiscale et numérique égale, c'est-à-dire, d'une vingtaine de millions.

M. Jolibot reprend comme amendement les anciens chiffres de la Chambre.

Cet amendement est repoussé à mains levées à une forte majorité.

La solution adoptée par le Sénat, est également admise par la Chambre.

L'incident sur les pétroles est donc définitivement clos.

L'ensemble du tarif douanier est adopté par 394 voix contre 114.

M. Delau constate que les vendeurs actuels cherchent à écarter le suif transformé sous l'étiquette « beurre ». Le projet actuel répond à des réclamations des agriculteurs et tend à prévenir la fraude au lieu de la punir. La Chambre fera sagement de l'adopter.

M. Armand Després dit que la margarine, telle qu'elle est préparée aujourd'hui, est identique au beurre. (Réclamations sur divers banes.)

La graisse du bœuf sain, préparée pour faire la margarine, peut donner une substance grasse, semblable physiologiquement au beurre, qu'on ne peut tirer d'un lait. La Chambre ne doit donc pas légiférer sur cette matière (mouvements divers.)

M. Michou dit que le beurre et la margarine peuvent avoir des cellules qui soient

les mêmes au microscope, sans que leurs produits soient pour cela identiques, ainsi que l'estime M. Després. Les cellules des cerveaux humains sont les mêmes, ce qui n'empêche point que les esprits ne soient pas identiques. (Très bien ! Très bien !)

On peut vendre une substance pour ce qu'elle est, mais il n'est pas permis de vendre de la margarine pour du beurre. (Très bien ! Très bien !)

M. Basly dit que le projet vise plutôt le renchérissement du prix du beurre que la répression de la fraude. On veut en même temps augmenter le prix du fromage. Tous ceux qui ont soutenu des classes pauvres voteront contre cette loi. (Très bien ! Très bien !)

L'orateur demande à la Chambre de revenir sur l'urgence qu'elle a prononcée (Très bien !)

M. Guillemain, rapporteur, soutient au contraire que la loi est faite dans l'intérêt des ouvriers, car elle aura pour effet de faire baisser le prix de la margarine qui désormais ne pouvant plus être mélangée au beurre sera vendue à son juste prix. Cette loi protégera l'industrie laitière qui est une richesse de la France. (Applaudissements.)

M. Jules Roche, ministre du commerce, reconnaît qu'il y a, dans la proposition, des dispositions utiles, mais cette proposition est trop importante pour qu'on puisse la discuter en une seule lecture. L'orateur demande qu'il y ait deux lectures; il adresse cette demande à la Chambre en son nom et au nom du ministre de l'Agriculture.

M. le rapporteur s'oppose au retrait de l'urgence et s'étonne que dans une pareille question le ministre de l'Agriculture soit contre la commission.

M. le ministre du commerce répond que son collègue de l'Agriculture est au contraire avec la commission, mais il veut qu'on fasse une loi sérieuse.

Par 381 voix contre 228, sur 559 votants, le retrait de l'urgence n'est pas prononcé.

La discussion générale est close. La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Une Nouvelle Fête nationale. M. Camille Dreyfus, au nom de cent cinquante de ses collègues, dépose une proposition tendant à déclarer fête nationale, le 22 septembre 1892, centenaire de la proclamation de la République. L'orateur demande l'urgence, qui est prononcée par 374 voix contre 108, sur 479 votants.

La proposition est en conséquence renvoyée aux bureaux. La Chambre décide que sa prochaine séance aura lieu lundi.

Lo séance est levée à 6 heures 20.

Le conseil de l'ordre se réunira samedi pour statuer sur ces propositions. Les décrets paraîtront, très probablement, lundi matin au Journal officiel.

Les impôts et revenus indirects ont donné, en 1891, une plus-value de 99,839,400 francs par rapport aux évaluations budgétaires, soit en chiffres ronds une plus-value de cent millions.

Comparé au rendement de 1890, celui de 1891 a accusé une augmentation de cent deux millions six mille huit cents francs.

L'année 1890, avait elle-même donné des plus-values importantes par rapport à 1889, année de l'Exposition.

La paix publique se maintient inaltérable. Quant à la bande Garza elle a été activement poursuivie ces jours-ci des deux côtés de la frontière et a essuyé des pertes à chaque rencontre avec les troupes.

Le gouvernement athènes est actuellement en pourparlers avec une maison allemande au sujet d'une commande de six torpilleurs.

Le dessèchement assuré, on s'est occupé de l'irrigation, beaucoup moins dans un but d'arrosage que pour dessaler les terres. L'étude chimique du sol avait fait espérer que la vigne y pourrait très bien venir, et l'on sait que cette culture réussit fort mal dans un terrain salé. On a donc dû à plu-

siens reprises, submerger complètement les terres à l'aide des eaux douces du Rhône. Cette opération a été assez coûteuse, à cause des machines éleveuses qu'on a dû installer; mais il n'y avait pas à hésiter, la plus-value provenant de la culture de la vigne devant couvrir largement la dépense. On n'a pas hésité, d'ailleurs, dans des cas analogues, lorsque la submersion a été reconnue comme la meilleure défense contre le phylloxéra, à faire cette opération partout où la disposition des terrains la rendait, non pas facile, mais seulement possible.

A l'heure actuelle, 6,000 hectares sont déjà plantés, qui produisent de 100 à 150 hectolitres à l'hectare et on espère, lorsque le dessèchement sera complet, pouvoir étendre cette culture sur plus de 10,000 hectares.

Une autre des grandes richesses de la Camargue consiste dans ses pâturages qui sont en bonne voie d'amélioration. Pour ne pas attendre, M. Prillieux, le botaniste bien connu, a introduit là-bas une plante exotique qui y réussit à merveille et qui est originaire des plaines salées de l'Australie méridionale analogues à celles de la Camargue. Cette plante, qui a reçu, en raison de son port et de son mode d'existence, le nom de Salt-Bush, vient en petits buissons de 30 à 40 centimètres de haut. Elle constitue une nourriture excellente. En ce moment on compte, dans la Camargue, plus de 200,000 moutons qui ont dû, jusqu'à présent, passer l'hiver dans les Alpes. On espère s'affranchir de cette servitude grâce à une coïncidence heureuse. A l'époque où les irrigations deviennent nécessaires aux prairies, le Rhône éprouve des crues moyennes d'eau qui élèvent suffisamment le niveau de ses eaux pour permettre de faire l'arrosage à très bas prix.

Pour compléter et rendre parfaite une organisation déjà aussi heureuse, il fallait songer aux voies de communication. Quatre routes sont prévues. Pour les construire, M. Chambrelent, de l'Institut, à qui l'on doit d'ailleurs l'initiative de tous ces beaux travaux, a fait dans la Camargue ce qu'il avait fait dans les Landes.

Il a fait décider la création de deux chemins de fer qui serviront surtout au transport des matériaux et doivent être achevés en mai 1892. La façon dont les travaux sont poussés fait prévoir qu'ils seront livrés à la circulation bien avant cette date.

En résumé, 72,000 hectares mis en plein rapport avec des dépenses très minimes, tel est le bilan succinct de cette conquête pacifique qui, au rebours des conquêtes d'ordinaire plus bruyantes, n'aura pas fait verser une goutte de sang et n'aura presque rien coûté. Ce résultat fait la plus grande honneur à M. Chambrelent qui a donné l'état actuel de cette grande opération dans une note lue à l'Institut, le 30 novembre 1891.

Il faut bien dire que les célèbres chevaux camarguais vont disparaître devant l'homme. Il ne faut pas regretter cette race déchu, qui n'avait guère de remarquable que sa robe claire et sa petite taille. Les taureaux noirs de la Camargue y seront aussi à être remplacés par quelque une de nos belles et fortes races indigènes.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le vin de la Camargue devienne comparable au célèbre vin des Sables qui s'obtient dans les Landes à peu près dans les mêmes conditions, et il est fort possible que les trois à quatre cent fermes ou mas de la Camargue aront sous peu dépeuplé en nombre et en richesse.

On dut arracher de ses griffes et de ses dents le corps du pauvre vieux et une voisine ayant préparé des aliments, le chat affamé put se repaître, ainsi que les deux chiens, qui couraient sur le chemin, fous de joie d'être délivrés.

M. Largillière, médecin légiste, examina le cadavre; d'après lui, Monbel serait mort durant la nuit de jeudi à vendredi, succombant à une congestion cérébrale.

L'individu qui, étant ivre, a dit être l'auteur de l'assassinat des femmes Grémillot, n'est pas plus venu hier soir qu'avant-hier au café où il avait l'habitude de passer ses soirées. Son signalement étant connu, on le recherchera en ville, mais principalement à l'entrée et à la sortie de l'arsenal maritime. On a des raisons, en effet, de croire qu'il y travaillait.

On a raconté que le mari de Louise Grémillot se serait suicidé il y a plusieurs années. Cette version est le résultat, en effet, de renseignements venus du pays du mari, mais qui ne sont pas encore confirmés par la vérification de son acte de décès.

On lit dans la France : Nous apprenons de bonne source qu'une expédition française est destinée au Touat. Le général Thomassin, inspecteur d'armée, en ce moment en tournée d'inspection dans la province d'Oran prend le commandement suprême de l'expédition. Il aura sous ses ordres toutes les troupes disponibles de la division d'Oran.

D'autre part on sait que le Parlement a voté il y a quelque temps, une loi portant ouverture d'un crédit pour l'augmentation de la garnison d'El-Goleah et le prolongement de la ligne ferrée d'Aïn-Seïfra.

La garnison d'El-Goleah va être portée à 600 hommes. El-Goleah commande à l'est les oasis sur lesquelles l'expédition est dirigée. Aïn-Seïfra commande au nord l'oasis de Figueur par lesquels nos troupes devront passer.

L'expédition commencera dans quelques jours, aussitôt que les derniers préparatifs seront terminés.

Turpin et Tripoué ont été autorisés à poursuivre les travaux d'invention qu'il avait commencés avant son arrestation. Depuis qu'il est à la Santé, il a construit un moteur électrique pour lequel il prendra un brevet à sa sortie de prison. En ce moment, il travaille à une découverte qui, dit-il, fera parler de lui. Il semble avoir accepté sa terrible situation avec beaucoup de résignation.

Le théâtre-réaliste. L'instruction ouverte contre M. de Chirac, directeur du Théâtre-Réaliste, est terminée; M. Couturier a transmis hier au parquet le dossier de l'affaire; M. le substitut Cabat a été chargé de formuler les réquisitions.

L'affaire viendra probablement mercredi devant la neuvième chambre correctionnelle. Les inculpés sont : M. de Chirac, Mlle Odette de Mérialval et une autre artiste du Théâtre-Réaliste. Ils sont dès à présent prévenus d'outrage à la pudeur, les représentations des Quatre et de l'Amour ayant été données devant un public en grande partie payant, tandis qu'il avait été annoncé que le spectacle serait privé.

Un cadavre dévoré par un chat. Hier, rue de l'Alma, le cadavre d'un vieillard, Henri Monbel, a été en partie dévoré par un chat.

Henri Monbel, âgé de 65 ans, tenait un petit commerce de beurre et d'œufs. Jeudi dernier, on le vit pour la dernière fois sur le seuil de sa porte, souriant et annonçant qu'il attendait pour le lendemain, premier jour de l'an, ses neveux et ses nièces.

Le lendemain, vendredi, la maison du marchand de beurre resta close. On ne songea d'ailleurs nullement à s'inquiéter.

Hier après-midi, une marchande de lait, qui tous les jours apportait sa marchandise chez Monbel, représenta à quelques voisins ce qu'avait d'inquietant le silence prolongé dans lequel était enveloppée la maisonnette. On prévint le neveu de Monbel et on décrocha un volet de la chambre du vieillard.

Sur le lit, Monbel était étendu tout habillé et, posé sur la poitrine, le chat mangeait la figure, arrachant la chair du cou.

Au bruit que l'on fit en pénétrant dans la chambre, le chat se mit sur la défensive et poussa un miaulement terrible.

Déjà, il avait mangé les deux oreilles complètement, il avait rongé les joues et commençait à manger le cou.

Le dessèchement assuré, on s'est occupé de l'irrigation, beaucoup moins dans un but d'arrosage que pour dessaler les terres. L'étude chimique du sol avait fait espérer que la vigne y pourrait très bien venir, et l'on sait que cette culture réussit fort mal dans un terrain salé. On a donc dû à plu-

siens reprises, submerger complètement les terres à l'aide des eaux douces du Rhône. Cette opération a été assez coûteuse, à cause des machines éleveuses qu'on a dû installer; mais il n'y avait pas à hésiter, la plus-value provenant de la culture de la vigne devant couvrir largement la dépense. On n'a pas hésité, d'ailleurs, dans des cas analogues, lorsque la submersion a été reconnue comme la meilleure défense contre le phylloxéra, à faire cette opération partout où la disposition des terrains la rendait, non pas facile, mais seulement possible.

A l'heure actuelle, 6,000 hectares sont déjà plantés, qui produisent de 100 à 150 hectolitres à l'hectare et on espère, lorsque le dessèchement sera complet, pouvoir étendre cette culture sur plus de 10,000 hectares.

Une autre des grandes richesses de la Camargue consiste dans ses pâturages qui sont en bonne voie d'amélioration. Pour ne pas attendre, M. Prillieux, le botaniste bien connu, a introduit là-bas une plante exotique qui y réussit à merveille et qui est originaire des plaines salées de l'Australie méridionale analogues à celles de la Camargue. Cette plante, qui a reçu, en raison de son port et de son mode d'existence, le nom de Salt-Bush, vient en petits buissons de 30 à 40 centimètres de haut. Elle constitue une nourriture excellente. En ce moment on compte, dans la Camargue, plus de 200,000 moutons qui ont dû, jusqu'à présent, passer l'hiver dans les Alpes. On espère s'affranchir de cette servitude grâce à une coïncidence heureuse. A l'époque où les irrigations deviennent nécessaires aux prairies, le Rhône éprouve des crues moyennes d'eau qui élèvent suffisamment le niveau de ses eaux pour permettre de faire l'arrosage à très bas prix.

Pour compléter et rendre parfaite une organisation déjà aussi heureuse, il fallait songer aux voies de communication. Quatre routes sont prévues. Pour les construire, M. Chambrelent, de l'Institut, à qui l'on doit d'ailleurs l'initiative de tous ces beaux travaux, a fait dans la Camargue ce qu'il avait fait dans les Landes.

Il a fait décider la création de deux chemins de fer qui serviront surtout au transport des matériaux et doivent être achevés en mai 1892. La façon dont les travaux sont poussés fait prévoir qu'ils seront livrés à la circulation bien avant cette date.

En résumé, 72,000 hectares mis en plein rapport avec des dépenses très minimes, tel est le bilan succinct de cette conquête pacifique qui, au rebours des conquêtes d'ordinaire plus bruyantes, n'aura pas fait verser une goutte de sang et n'aura presque rien coûté. Ce résultat fait la plus grande honneur à M. Chambrelent qui a donné l'état actuel de cette grande opération dans une note lue à l'Institut, le 30 novembre 1891.

Il faut bien dire que les célèbres chevaux camarguais vont disparaître devant l'homme. Il ne faut pas regretter cette race déchu, qui n'avait guère de remarquable que sa robe claire et sa petite taille. Les taureaux noirs de la Camargue y seront aussi à être remplacés par quelque une de nos belles et fortes races indigènes.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le vin de la Camargue devienne comparable au célèbre vin des Sables qui s'obtient dans les Landes à peu près dans les mêmes conditions, et il est fort possible que les trois à quatre cent fermes ou mas de la Camargue aront sous peu dépeuplé en nombre et en richesse.

On dut arracher de ses griffes et de ses dents le corps du pauvre vieux et une voisine ayant préparé des aliments, le chat affamé put se repaître, ainsi que les deux chiens, qui couraient sur le chemin, fous de joie d'être délivrés.

M. Largillière, médecin légiste, examina le cadavre; d'après lui, Monbel serait mort durant la nuit de jeudi à vendredi, succombant à une congestion cérébrale.

L'individu qui, étant ivre, a dit être l'auteur de l'assassinat des femmes Grémillot, n'est pas plus venu hier soir qu'avant-hier au café où il avait l'habitude de passer ses soirées. Son signalement étant connu, on le recherchera en ville, mais principalement à l'entrée et à la sortie de l'arsenal maritime. On a des raisons, en effet, de croire qu'il y travaillait.

On a raconté que le mari de Louise Grémillot se serait suicidé il y a plusieurs années. Cette version est le résultat, en effet, de renseignements venus du pays du mari, mais qui ne sont pas encore confirmés par la vérification de son acte de décès.

On lit dans la France : Nous apprenons de bonne source qu'une expédition française est destinée au Touat. Le général Thomassin, inspecteur d'armée, en ce moment en tournée d'inspection dans la province d'Oran prend le commandement suprême de l'expédition. Il aura sous ses ordres toutes les troupes disponibles de la division d'Oran.

D'autre part on sait que le Parlement a voté il y a quelque temps, une loi portant ouverture d'un crédit pour l'augmentation de la garnison d'El-Goleah et le prolongement de la ligne ferrée d'Aïn-Seïfra.

La garnison d'El-Goleah va être portée à 600 hommes. El-Goleah commande à l'est les oasis sur lesquelles l'expédition est dirigée. Aïn-Seïfra commande au nord l'oasis de Figueur par lesquels nos troupes devront passer.

L'expédition commencera dans quelques jours, aussitôt que les derniers préparatifs seront terminés.

Turpin et Tripoué ont été autorisés à poursuivre les travaux d'invention qu'il avait commencés avant son arrestation. Depuis qu'il est à la Santé, il a construit un moteur électrique pour lequel il prendra un brevet à sa sortie de prison. En ce moment, il travaille à une découverte qui, dit-il, fera parler de lui. Il semble avoir accepté sa terrible situation avec beaucoup de résignation.

Le théâtre-réaliste. L'instruction ouverte contre M. de Chirac, directeur du Théâtre-Réaliste, est terminée; M. Couturier a transmis hier au parquet le dossier de l'affaire; M. le substitut Cabat a été chargé de formuler les réquisitions.

L'affaire viendra probablement mercredi devant la neuvième chambre correctionnelle. Les inculpés sont : M. de Chirac, Mlle Odette de Mérialval et une autre artiste du Théâtre-Réaliste. Ils sont dès à présent prévenus d'outrage à la pudeur, les représentations des Quatre et de l'Amour ayant été données devant un public en grande partie payant, tandis qu'il avait été annoncé que le spectacle serait privé.

On dut arracher de ses griffes et de ses dents le corps du pauvre vieux et une voisine ayant préparé des aliments, le chat affamé put se repaître, ainsi que les deux chiens, qui couraient sur le chemin, fous de joie d'être délivrés.

M. Largillière, médecin légiste, examina le cadavre; d'après lui, Monbel serait mort durant la nuit de jeudi à vendredi, succombant à une congestion cérébrale.

L'individu qui, étant ivre, a dit être l'auteur de l'assassinat des femmes Grémillot, n'est pas plus venu hier soir qu'avant-hier au café où il avait l'habitude de passer ses soirées. Son signalement étant connu, on le recherchera en ville, mais principalement à l'entrée et à la sortie de l'arsenal maritime. On a des raisons, en effet, de croire qu'il y travaillait.

On a raconté que le mari de Louise Grémillot se serait suicidé il y a plusieurs années. Cette version est le résultat, en effet, de renseignements venus du pays du mari, mais qui ne sont pas encore confirmés par la vérification de son acte de décès.

Pour compléter et rendre parfaite une organisation déjà aussi heureuse, il fallait songer aux voies de communication. Quatre routes sont prévues. Pour les construire, M. Chambrelent, de l'Institut, à qui l'on doit d'ailleurs l'initiative de tous ces beaux travaux, a fait dans la Camargue ce qu'il avait fait dans les Landes.

Il a fait décider la création de deux chemins de fer qui serviront surtout au transport des matériaux et doivent être achevés en mai 1892. La façon dont les travaux sont poussés fait prévoir qu'ils seront livrés à la circulation bien avant cette date.

En résumé, 72,000 hectares mis en plein rapport avec des dépenses très minimes, tel est le bilan succinct de cette conquête pacifique qui, au rebours des conquêtes d'ordinaire plus bruyantes, n'aura pas fait verser une goutte de sang et n'aura presque rien coûté. Ce résultat fait la plus grande honneur à M. Chambrelent qui a donné l'état actuel de cette grande opération dans une note lue à l'Institut, le 30 novembre 1891.

Il faut bien dire que les célèbres chevaux camarguais vont disparaître devant l'homme. Il ne faut pas regretter cette race déchu, qui n'avait guère de remarquable que sa robe claire et sa petite taille. Les taureaux noirs de la Camargue y seront aussi à être remplacés par quelque une de nos belles et fortes races indigènes.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le vin de la Camargue devienne comparable au célèbre vin des Sables qui s'obtient dans les Landes à peu près dans les mêmes conditions, et il est fort possible que les trois à quatre cent fermes ou mas de la Camargue aront sous peu dépeuplé en nombre et en richesse.

On dut arracher de ses griffes et de ses dents le corps du pauvre vieux et une voisine ayant préparé des aliments, le chat affamé put se repaître, ainsi que les deux chiens, qui couraient sur le chemin, fous de joie d'être délivrés.

M. Largillière, médecin légiste, examina le cadavre; d'après lui, Monbel serait mort durant la nuit de jeudi à vendredi, succombant à une congestion cérébrale.

L'individu qui, étant ivre, a dit être l'auteur de l'assassinat des femmes Grémillot, n'est pas plus venu hier soir qu'avant-hier au café où il avait l'habitude de passer ses soirées. Son signalement étant connu, on le recherchera en ville, mais principalement à l'entrée et à la sortie de l'arsenal maritime. On a des raisons, en effet, de croire qu'il y travaillait.

On a raconté que le mari de Louise Grémillot se serait suicidé il y a plusieurs années. Cette version est le résultat, en effet, de renseignements venus du pays du mari, mais qui ne sont pas encore confirmés par la vérification de son acte de décès.

Pour compléter et rendre parfaite une organisation déjà aussi heureuse, il fallait songer aux voies de communication. Quatre routes sont prévues. Pour les construire, M. Chambrelent, de l'Institut, à qui l'on doit d'ailleurs l'initiative de tous ces beaux travaux, a fait dans la Camargue ce qu'il avait fait dans les Landes.

Il a fait décider la création de deux chemins de fer qui serviront surtout au transport des matériaux et doivent être achevés en mai 1892. La façon dont les travaux sont poussés fait prévoir qu'ils seront livrés à la circulation bien avant cette date.

En résumé, 72,000 hectares mis en plein rapport avec des dépenses très minimes, tel est le bilan succinct de cette conquête pacifique qui, au rebours des conquêtes d'ordinaire plus bruyantes, n'aura pas fait verser une goutte de sang et n'aura presque rien coûté. Ce résultat fait la plus grande honneur à M. Chambrelent qui a donné l'état actuel de cette grande opération dans une note lue à l'Institut, le 30 novembre 1891.

Il faut bien dire que les célèbres chevaux camarguais vont disparaître devant l'homme. Il ne faut pas regretter cette race déchu, qui n'avait guère de remarquable que sa robe claire et sa petite taille. Les taureaux noirs de la Camargue y seront aussi à être remplacés par quelque une de nos belles et fortes races indigènes.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le vin de la Camargue devienne comparable au célèbre vin des Sables qui s'obtient dans les Landes à peu près dans les mêmes conditions, et il est fort possible que les trois à quatre cent fermes ou mas de la Camargue aront sous peu dépeuplé en nombre et en richesse.

On dut arracher de ses griffes et de ses dents le corps du pauvre vieux et une voisine ayant préparé des aliments, le chat affamé put se repaître, ainsi que les deux chiens, qui couraient sur le chemin, fous de joie d'être délivrés.

M. Largillière, médecin légiste, examina le cadavre; d'après lui, Monbel serait mort durant la nuit de jeudi à vendredi, succombant à une congestion cérébrale.

L'individu qui, étant ivre, a dit être l'auteur de l'assassinat des femmes Grémillot, n'est pas plus venu hier soir qu'avant-hier au café où il avait l'habitude de passer ses soirées. Son signalement étant connu, on le recherchera en ville, mais principalement à l'entrée et à la sortie de l'arsenal maritime. On a des raisons, en effet, de croire qu'il y travaillait.

On a raconté que le mari de Louise Grémillot se serait suicidé il y a plusieurs années. Cette version est le résultat, en effet, de renseignements venus du pays du mari, mais qui ne sont pas encore confirmés par la vérification de son acte de décès.

Pour compléter et rendre parfaite une organisation déjà aussi heureuse, il fallait songer aux voies de communication. Quatre routes sont prévues. Pour les construire, M. Chambrelent, de l'Institut, à qui l'on doit d'ailleurs l'initiative de tous ces beaux travaux, a fait dans la Camargue ce qu'il avait fait dans les Landes.

Il a fait décider la création de deux chemins de fer qui serviront surtout au transport des matériaux et doivent être achevés en mai 1892. La façon dont les travaux sont poussés fait prévoir qu'ils seront livrés à la circulation bien avant cette date.

En résumé, 72,000 hectares mis en plein rapport avec des dépenses très minimes, tel est le bilan succinct de cette conquête pacifique qui, au rebours des conquêtes d'ordinaire plus bruyantes, n'aura pas fait verser une goutte de sang et n'aura presque rien coûté. Ce résultat fait la plus grande honneur à M. Chambrelent qui a donné l'état actuel de cette grande opération dans une note lue à l'Institut, le 30 novembre 1891.

Il faut bien dire que les célèbres chevaux camarguais vont disparaître devant l'homme. Il ne faut pas regretter cette race déchu, qui n'avait guère de remarquable que sa robe claire et sa petite taille. Les taureaux noirs de la Camargue y seront aussi à être remplacés par quelque une de nos belles et fortes races indigènes.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que le vin de la Camargue devienne comparable au célèbre vin des Sables qui s'obtient dans les Landes à peu près dans les mêmes conditions, et il est fort possible que les trois à quatre cent fermes ou mas de la Camargue aront sous peu dépeuplé en nombre et en richesse.

On dut arracher de ses griffes et de ses dents le corps du pauvre vieux et une voisine ayant préparé des aliments, le chat affamé put se repaître, ainsi que les deux chiens, qui couraient sur le chemin, fous de joie d'être délivrés.

M. Largillière, médecin légiste, examina le cadavre; d'après lui, Monbel serait mort durant la nuit de jeudi à vendredi, succombant à une congestion cérébrale.

L'individu qui, étant ivre, a dit être l'auteur de l'assassinat des femmes Grémillot, n'est pas plus venu hier soir qu'avant-hier au café où il avait l'habitude de passer ses soirées. Son signalement étant connu, on le recherchera en ville, mais principalement à l'entrée et à la sortie de l'arsenal maritime. On a des raisons, en effet, de croire qu'il y travaillait.

On a raconté que le mari de Louise Grémillot se serait suicidé il y a plusieurs années. Cette version est le résultat, en effet, de renseignements venus du pays du mari, mais qui ne sont pas encore confirmés par la vérification de son acte de décès.

Pour compléter et rendre parfaite une organisation déjà aussi heureuse, il fallait songer aux voies de communication. Quatre routes sont prévues. Pour les construire, M. Chambrelent, de l'Institut, à qui l'on doit d'ailleurs l'initiative de tous ces beaux travaux, a fait dans la Camargue ce qu'il avait fait dans les Landes.

Il a fait décider la création de deux chem

à la ville. On a voulu élever le prix à 175 fr. Aussitôt les offres ont diminué. Cette année, aussitôt des concessions n'a été que de 35,000 fr. M. Abel Faure propose de revenir à l'ancien système, et de prélever sur les produits des concessions augmentées de l'annuité de 50,000 fr. pour payer les frais de l'agrandissement du cimetière.

UN ACCIDENT DE MINE

Deux Ouvriers ensevelis
Saint-Etienne, 7 janvier.
Un accident est arrivé ce soir au puits Achille, de la concession des houillères de Saint-Etienne. Deux piqueurs, les sieurs Pierre Bonnavy, âgé de 29 ans, et Michel Blanc, âgé de 35 ans, étaient occupés à extraire du charbon dans une galerie lorsqu'un éboulement se produisit. Les deux ouvriers ont été ensevelis.

Lyon

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 7 janvier, à heures soir.
Baromètre : 754. — Température : + 6°. — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : 8°. — Minimum de température dans les 24 heures : 1°.
Situation générale. — La zone des faibles pressions s'étend à toute l'Europe. Le baromètre baisse rapidement en France. Les courants du large prennent de la force sur nos côtes de la Manche, et la température est en hausse. Les pluies sont générales.

La Société de géographie.
La séance mensuelle de janvier, qui devait avoir lieu le jeudi 7, est remise au dimanche 10, à 1 heure 1/2, au siège de la Société, rue de l'Hôpital, 6.
M. Ch. Trapadoux parlera de l'Algérie, qu'il a habitée pendant de longues années et qu'il étudiera dans le présent et dans l'avenir.

L'Association horticole lyonnaise tiendra à Lyon, cours du Midi, à Perrache, du 21 au 25 avril prochain, une exposition d'horticulture, de viticulture et des objets d'art ou d'industrie s'y rattachant d'une manière directe.
Tous les horticulteurs et les industriels français ou étrangers ont le droit d'y prendre part en se conformant au règlement et au programme de cette exposition, lesquels seront envoyés franco aux personnes qui en feront la demande soit au secrétaire de la Société, cours Lafayette, 66, à Villeurbanne, soit au trésorier, M. J. Jacquier, marchand grainier, 8, quai des Célestins, à Lyon.

La société d'horticulture d'Epernay vient de décerner ses récompenses pour 1891. Au nombre des lauréats, nous voyons figurer sur le Palmier d'or de nos compatriotes : M. Crozy, une médaille d'or pour les améliorations qu'il a fait subir aux balisiers ; et M. Nicolas, secrétaire général de la Société d'horticulture du Rhône, à qui la Société d'Epernay a décerné une médaille de vermeil pour ses publications horticoles.

Hier, a eu lieu au Cercle des officiers de réserve et de l'armée territoriale le premier diner mensuel.
Au dessert, plusieurs membres se sont fait entendre dans des chansons nettes et des monologues très applaudis.

CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence de M. Gaillonnet.
Les conseillers sont nombreux dans la salle, la partie réservée au public est mieux remplie qu'à l'ordinaire.
Quatre brochures ont été distribuées sur la question des théâtres : le rapport du maire, un projet de cahier des charges pour le Grand-Théâtre seul, un projet pour les deux théâtres réunis. Cela forme un commencement de bibliothèque.

Les Eaux du lac d'Anecy
Au début de la séance, les urnes circulent pour la nomination de la commission chargée d'examiner le projet d'adduction, à Lyon, des eaux du lac d'Anecy.
Cette commission est ainsi composée, par arrondissement :

1er. — MM. Méra et Serin ;
2e. — Penelle et Javot ;
3e. — Bataille et Thivolet ;
4e. — Clatel et Berney ;
5e. — Arnould et Bailly ;
6e. — Deschamps et Bruyas.

La Question des Théâtres

La parole est au rapporteur.
M. Chevillard lit un court rapport dans lequel il reprend la première partie seulement du rapport du maire, partie énumérant les avantages de la réunion des deux théâtres, rappelant les résultats obtenus avant qu'il ne fussent séparés. Le rapporteur conclut à la réunion.
M. Montvert développe cette thèse que tant vaut le directeur, tant vaut le théâtre ; il pense que cette mesure doit être subordonnée à la qualité du candidat qui briguerait la direction des deux scènes.
M. Chevillard n'accepte pas ce point de vue ; l'administration ne pourra se prononcer sur les candidats qu'après la discussion du conseil sur le régime des théâtres.
M. Montvert maintient la décision à prendre est subordonnée aux candidats.

Selon le directeur, la séparation sera préférable à la réunion ou vice versa.
M. Marc Guayaz. — M. Montvert se range à l'avis de l'administration qui lui paraît juste, et se prononce en faveur de l'union de l'administration. Ce que dit M. Montvert est peut-être vrai, mais le conseil n'examine ici qu'un point de système, une question de théorie. Après sa discussion, il appartiendra à l'administration de se prononcer sur les candidats.
M. Méra. — Le rapporteur a parlé de la concurrence des deux théâtres. Cette concurrence n'est pas un mal. Il est bien évident que les deux directeurs ne donneront pas leurs premières le même jour. D'ailleurs le directeur unique n'aurait-il pas une préférence pour une scène il pourrait être enclin à surveiller de plus près l'opéra que les Célestins. Ce dernier théâtre marche bien par lui-même, sous le régime de la séparation, et les décisions de l'administration ne me convainquent pas.

M. Ferrand. — Le conseil est déjà fixé sur les avantages et les inconvénients de la séparation. Je demande le vote immédiat après l'appel nominal.
M. Méra. — Je dois dire encore que les Célestins nous apportent chaque année vingt beaux billets de mille francs. A d'autres époques, il y a eu des artistes plus insuffisants que sous la prés. n. direction.
M. Valensaut. — Je ne veux pas entrer dans le détail de la discussion, mais ce me semble que si chaque théâtre a une intelligence, cela n'est pas mauvais. Les théâtres de Paris n'ont pas un directeur unique.

M. Agagneur. — Ce que dit M. Valensaut est vrai, mais on a vu ce qu'étaient les Célestins sous le régime de la réunion ; il y a une différence avec ce que l'on voit actuellement. J'admets que le directeur des Célestins paye sa location, mais cela ne nous concerne pas ; les représentations ne valent pas ce qu'elles ont valu et, en présence de la situation, on se demande s'il ne faut pas revenir à l'ancien état de choses.
Il semble que l'on renonce aux 200,000 fr. des Célestins, mais la subvention du Grand-Théâtre est diminuée d'autant. Nous nous plaçons uniquement sur le terrain de la valeur des représentations artistiques.

M. Valensaut. — Je ne cherche pas à savoir si les Célestins ont mieux marché ; ce que je sais, c'est qu'ils ne nous ont pas importunés, et je me souviens aussi que, sous le régime du potentiel, nous avons eu de nombreuses difficultés.
M. Fagot. — La direction du Grand-Théâtre a donné si peu de bons résultats, qu'il a fallu adjoindre un délégué municipal au directeur ; que serait-ce si ce dernier avait deux théâtres au lieu d'un ? D'ailleurs, il y a toujours un sous-directeur aux Célestins.
M. Méra. — On a dit que le théâtre des Célestins avait mal marché sous le régime de la séparation ; or, je défie la commission de le prouver au point de vue des pièces nouvelles qui, en réalité ont été beaucoup plus nombreuses qu'au temps de la réunion. Je ne prétends pas qu'elles aient été aussi bien représentées qu'à Paris, mais le directeur des Célestins pourra être poussé par la concurrence de M. Verdillet, à prendre de meilleurs artistes.

M. Valensaut. — Un seul directeur ne peut pas avoir toute la compétence nécessaire et pour le chant, et pour la comédie, et pour le vaudeville. Je suis partisan de la division des théâtres à cause de la division d'intelligences dont ils profiteront.
M. Lavigne. — Je rappellerai que l'administration, dans son rapport, indiquait une double solution pour sauvegarder à la fois les intérêts du public et ceux des théâtres ; voter les cahiers des charges pour le Grand-Théâtre et les Célestins réunis ou séparés, et voir ensuite ce qu'il y avait à faire selon les candidats.

Un assez vif tumulte se produit à ce moment. Des interruptions variées se croisent.
— Permettez, reprend M. Lavigne, je parle en mon nom personnel comme j'en ai le droit.
La commission en préconisant la réunion des théâtres paraît s'être préoccupée plutôt du côté commercial que du côté artistique.
Les deux théâtres ont chacun leur public.
M. Valensaut. — Il leur faut chacun leur directeur.
M. Lavigne. — Si vous voulez faciliter l'exploitation du théâtre des Célestins, exercez le directeur de la location et faites un cahier des charges plus strict qui relève le niveau artistique de cette scène, mais encore une fois ne subordonnez pas les considérations artistiques aux considérations commerciales, et laissez l'administration se prononcer sur la question.

M. Ferrand. — Un théâtre non subventionné ne peut vivre et payer sa location que si son genre plaît au public ; or, les Célestins payent leur location ; ils n'ont donc pas besoin de la réunion pour répondre mieux au goût du public.
Je l'ai dit tout à l'heure : l'opinion du conseil est faite. J'insiste donc en faveur du vote immédiat et de l'appel nominal.
M. Ferrand. — L'administration ne pourra se prononcer sur la réunion, comme le croit M. Lavigne, en voyant les candidats.
Le théâtre des Célestins a baissé dans l'estime publique depuis la séparation. Les 200,000 francs que nous touchons ont été le seul motif de la séparation, mais cette séparation, il m'en souvient, ne fut votée que parce que l'on comptait sur un chiffre de 400,000. On a eu bien de la peine à trouver acquéreur à 200,000.

On ne peut revenir à l'ancien système en conservant l'avantage du système actuel, c'est-à-dire en déduisant de la subvention les 200,000 fr. de location des Célestins.
M. Montvert. — La réunion des deux théâtres donnera, d'après vous, de bons résultats, mais où trouvera-t-on le directeur ? En avez-vous un sous la main ?
On passe au vote.
La réunion des deux théâtres est votée par 24 voix contre 14.

On voté pour la réunion :
MM. Gaillonnet, Bouillon, Régodiat, Thivolet, Coquet, Faure, Serin, Berney, Chevillard, Pichot, Agagneur, Vignot, Bessières, Bruyas, Rossignoux, Rousset, Bataille, Broussas, Marc Guayaz, Louis Thévenet, Grimaud, Guy, Debolo, Javot.
Ont voté contre :
MM. Méra, Bruyat, Lavigne, Valensaut, Montvert, Koch, Collard, Deschamps, Bouvier, Fagot, Ferrand, Arnould, Despeignes, Bailly.
Le Cahier des charges
On passe à la discussion du cahier des charges.
Une clause est introduite par la commission tendant à ce que les postulants justifient dès l'abord, tous, de la possession de la somme de 100,000 francs, exigée à titre de cautionnement.
La Subvention
Le chiffre de la subvention proposé par la commission est de 230,000 francs, soit une réduction de 20,000 francs, correspondant à la location du Théâtre des Célestins.
M. Bouillon. — Lorsque la commission des théâtres a décidé cette réduction de

20,000 francs, ça n'a pas été à une forte majorité.
Un certain nombre de membres ont considéré que l'on augmentait les charges du directeur, en l'astreignant à avoir un plus grand nombre de choristes. En ne réduisant pas la subvention, on permettait de donner au Grand-Théâtre de plus belles soirées qui amèneraient des étrangers et provoqueraient de plus grandes dépenses de toilette, ce dont le commerce bénéficierait.

M. Méra. — Le chiffre de la subvention étant de 230,000 francs, l'estime que M. Dalbert a dû réaliser des bénéfices s'élevait à 30,000 francs. Si on donne au directeur des deux théâtres la possibilité de réaliser ces bénéfices que l'on diminue d'autant la subvention. Je propose donc le chiffre de 200,000 francs et j'en demande la mise aux voix.
M. Chevillard. — Les bénéfices des Célestins serviront à compenser les nouvelles charges qui incombent au directeur par les augmentations de personnel qu'on lui impose.

M. Bessières. — J'appuie la proposition de M. Bouillon, car il est exact que le directeur unique sera plus riche ; il lui faudra un délégué spécial pour les Célestins ; d'autre part, il lui faudra dépenser plus d'éclairage car on ne laissera pas une partie du théâtre des Célestins dans l'obscurité pendant les entractes comme on le fait actuellement. Le directeur devra de plus entretenir la distribution d'eau. Il est juste de laisser la subvention à 250,000 francs, et si l'on adoptait la proposition Méra le directeur se trouverait avoir travaillé pour rien.

M. Méra. — En faisant la réunion, on suppose un directeur extraordinairement intelligent ; si M. Dalbert réalise des bénéfices, son successeur en réalisera encore davantage.
M. Collard. Je passe sur l'argumentation de M. Bouillon, d'après lequel on ne verrait au Grand-Théâtre que des gens mal habillés si l'on réduisait la subvention de 20,000 francs. M. Bessières parle de nouvelles pièces ; or, la commission a parlé des économies de personnel qui résulteraient de la réunion. Il est très probable que le directeur ne se gênera pas de ce côté-là.

M. Chevillard. — Il n'est pas possible de modifier le cahier des charges et de le rendre plus élastique. Si vous mettez la direction devant une augmentation de dépenses de 20 à 25,000 francs, vous verrez ce qui se produira. On sait maintenant d'une façon précise à quel chiffre doit se monter la subvention. Si vous donnez 200,000 francs, c'est comme si vous donniez deux sous ; c 200,000 francs seraient jetés à l'eau. Je demande donc le vote de 230,000 francs.
M. Bouillon. Je demande à répondre un mot à M. Collard. J'ai parlé dans l'intérêt du commerce et je prétends soutenir aussi bien que vous les intérêts des ouvriers.

M. Méra. — Je rappellerai ce que l'on a dit au temps de la réunion, à savoir que les Célestins entretenaient le Grand-Théâtre.
M. Javot dit que les frais d'éclairage augmentent ; il ne faut pas que les couloirs des Célestins restent dans une obscurité dangereuse pour l'ordre public et même pour la morale.
M. Bessières regrette que l'on ait mis l'article de la subvention au début du cahier des charges, au lieu de le mettre à la fin, ce qui eût permis de se rendre compte de l'importance des nouvelles dépenses.

Par mains levées, le chiffre de 230,000 francs (proposition Bessières et Bouillon) est rejeté.
Le chiffre de 230,000 fr. est adopté.
La salle se vide.
Le conseil achève sans grands incidents le vote du cahier des charges.
Notons en passant la proposition Fagot, tendant à faire payer les masses directement par la ville.
M. Chevillard déclare que ce mode d'opérer créerait une dualité de direction dangereuse.

M. le maire ajoute qu'il en résulterait pour la ville une responsabilité qu'elle ne peut endosser.
M. Méra appuie la proposition Fagot ; bien souvent des choristes sont portés pour 100 fr. et ne touchent que 80 fr. Le directeur met le reste dans sa poche. Cela se produit même pour des artistes plus importants.
On passe outre, le contrôle ne pouvant, de l'avis de M. le maire, s'exercer efficacement.
Le conseil rejette une proposition de M. Méra, tendant à ce que les troisièmes ne soient pas données en location.
Citons au passage l'adoption d'une clause qui permet au directeur de mettre après le 1er acte de la pièce en cours de représentation des billets à demi place à la disposition du public.

M. Ballay demande que les représentations gratuites du 14 Juillet aient lieu aux frais du directeur.
Le conseil n'entre pas dans cet ordre d'idées.
L'ensemble du cahier des charges est adopté, ainsi que l'ensemble du budget, dont le chapitre des théâtres avait été réservé.
La séance est levée à 10 heures 45.

prenant pas, de verser dans son poêle un litre de pétrole.
Les flammes jaillirent aussitôt, brûlèrent l'impudent à la main droite, firent sauter les vitres de l'appartement et mirent le feu à une table.
Heureusement, les voisins, entendant les cris de M. Bouvier, accoururent et réussirent à éteindre rapidement le commencement d'incendie qui s'était communiqué.
Les blessures reçues par M. Bouvier sont sans gravité.

Un désespéré. — Dans la matinée, M. Grosset, demeurant rue Ferroz, 14, se rendant à son travail, aperçut dans un pré dépendant de la propriété Gillet, un individu pendu à un murier.
Il alla aussitôt à lui, coupa la corde et le désespéré roula sur le sol. M. Grosset ne pouvant lui donner des soins, courut au poste de police, et un agent fut dépêché à la recherche d'un médecin.
Le docteur Cassas vint quelques instants après, mais tous ses soins pour rappeler le malheureux à la vie demeurèrent inutiles, l'asphyxie avait déjà accompli son œuvre.
Le corps du suicidé, un sieur Eugène..., âgé de 52 ans, journalier, a été transporté chez lui, rue Sébastopol.

Maison écroulée. — Minée par les pluies torrentielles tombées à la fin de décembre, la maison n° 30 de la rue de la Quarantaine, que l'on n'avait pas eu la précaution d'étayer quoiqu'elle menaçât ruine, s'est écroulée hier entre midi et une heure.
A ce moment tous les locataires se trouvaient absents ; l'entre-sol était inoccupé, des ouvriers terrassiers qui avaient des chambres au premier étage travaillaient heureusement au dehors.
L'immeuble, une assez grande construction à un étage, légèrement édifiée, n'est plus maintenant qu'un amas de ruines. On a passé une partie de la soirée à débarrasser et chercher sous les décombres les meubles et ustensiles de ménage qui n'auraient pas été brisés ou détériorés par les pans de murs et poutres sous lesquels ils sont ensevelis.

Vol à la gare de Vaise. — Le nommé François B..., dont nous avons annoncé hier l'arrestation à propos du vol de la gare de Vaise n'a pas été inquiété par la police ; il a été reconnu en effet que, malgré les accusations malveillantes dirigées contre lui, il était tout à fait étranger à cette affaire.
Théâtre des Célestins. — Voici les noms des interprètes de L'Auberge des Mariniers, le nouveau grand succès de l'Ambigu, dont la première a lieu demain samedi au théâtre des Célestins : MM. Edgard, Martin, Pagny, Bojot, Durand, Mercier, Derouille, Villac, Labrey, Collard, Lery, Valberg, Mas, Calval, Genin, Bônié, Muraud, E. Carina (engagée spécialement), Bollys, Billon, Audréol, etc.

Le tableau, le Boudoir d'Irma ; 2. La Fille adoptive (décor nouveau) ; 3. L'Eglise, le Prêché (décor nouveau) ; 4. L'Auberge des Mariniers (décor nouveau) ; 5. Le Verger ; 6. Les Bords de l'Yonne (décor nouveau) ; 7. La Passerelle du Vieux-Moulin (décor nouveau) ; 8. La Fête des Mariniers ; 9. La Folie.
La feuille de location est à la disposition du public.
Ce soir vendredi, relâche pour la dernière répétition générale.
Cyclophile lyonnais. — Le directeur du cirque Casani, sur la demande de son pensionnaire Gougot, le célèbre monocycliste français, offre au Cyclophile lyonnais une représentation à moitié prix.

Le Cyclophile a décidé d'assister en corps à cette soirée, qui aura lieu samedi soir 9 courant. MM. les membres honoraires sont priés de se joindre à la société. Réunion brasserie Georges, à 8 heures du soir, entrée par l'allée.
Une Vérité
Le miel étant le remède le plus usité en médecine pour guérir les irritations ou inflammations, aucun produit n'est égalé donc le sirop pectoral Girardin au miel des Alpes, pour faire disparaître en quelques jours seulement rhumes, toux, bronchites, catarrhes, etc.
En vente, 49, rue Tupin, et toutes bonnes pharmacies.

Vient de paraître (en distribution aux souscripteurs). L'Edicteur Henry, annuaire du Rhône.
La grande Pharmacie du Serpent, n° 32, rue Lanterne, ne passe pas par les intermédiaires ; elle achète en gros et reçoit directement tous les produits d'origine ; c'est ce qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non frelatée, tout en vendant bon marché.

NOS THÉÂTRES
CASINO. — Kam Hill
Il y avait hier, au Casino, une salle archicomble pour entendre le fameux chanteur moudain Kam Hill dont les succès ont été si retentissants à Paris.
Cet artiste n'a pas moins bien réussi à Lyon où il avait été, au Casino, le public le plus élégant et le plus « select ».
Il est grand, menu ; il porte avec une rare aisance l'habit rouge et la culotte courte ; il donne tout à fait la sensation d'un officier — en tenue de bal — et il chante comme un artiste de profession qui serait aussi l'habitué d'un salon.

Il ne grimace que tout juste assez pour faire venir, de temps en temps, l'effet comique, mais il procède d'abord par la justesse de son jeu et de son geste, par les qualités d'une voix assez jolie dont il se sert surtout avec habileté — et surtout par une excellente articulation qui lui permet de bien faire entendre le moindre vers de son joli répertoire.
Car son répertoire est charmant et il le prodigue généreusement à un public qui lui demande toujours une autre chanson. Hier, il a dû en donner une demi-douzaine, — il était aussi dispos, plus dispos peut-être à la dernière qu'à la première. — Voilà une belle série de soirées pour le Casino et les intelligents directeurs qui ont su y amener cette attraction de premier ordre.

ÉMISSION PUBLIQUE
DE
15,000 DÉLÉGATIONS
DE
Chemins de Fer 300 fr. 4%
Amortissables à 300 francs en 15 ans
Rapportant 12 francs par an
Payables au Porteur les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre

La BANQUE DES CHEMINS DE FER ET DE L'INDUSTRIE prend à sa charge l'impôt sur le revenu.
LES COUPONS SONT DONC PAYABLES NETS DE TOUT IMPOT
Taux d'Émission : 275 francs
PAYABLES
25 francs en souscrivant ;
50 — à la répartition, le 25 janvier 1892 ;
50 — le 15 avril 1892 ;
50 — le 15 juillet 1892 ;
50 — le 15 octobre 1892 ;
50 — le 15 janvier 1893.

Sur le taux d'émission et sans tenir compte de la prime de remboursement, les Délégations de Chemins de fer se capitalisent à 4,50 0/0.
Une bonification de 3 francs sera faite sur les Délégations qui seront libérées à la répartition.
Les coupons échéant en janvier sont reçus en paiement.
NOTE
Le montant des Délégations émises est destiné aux Compagnies de Chemins de Fer Secondaires désignées dans la circulaire ci-contre pour l'achèvement de leur réseau et l'augmentation de leur matériel.

Délégations émises sont donc de véritables obligations de Chemins de fer ; elles sont garanties :
1° Par la Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie, au capital de 6 millions ;
2° Par le compte courant des Compagnies auxquelles les avances sont faites ;
3° Par les titres de ces diverses Compagnies que la Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie reçoit en garantie de ses avances.
Ces divers titres représentent, à eux seuls, 8 millions et demi, et sont à présent, plus de 200,000 fr., alors que les années nécessaires par l'intérêt des Délégations ne représentent que 180,000 francs.

Les Délégations de Chemins de Fer sont cotées à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux et Lille. Les démarches seront faites à cet effet aussitôt après la délivrance des titres.
Les coupons seront payables au porteur chez tous les Banquiers et Changeurs, et principalement dans les Agences de la Banque des Chemins de Fer et de l'Industrie.
On souscrit dès à présent :
La Souscription est ouverte jusqu'au 15 janvier 1892.

A LA BANQUE GÉNÉRALE
DES
CHEMINS DE FER
Et de l'Industrie
A LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 38
PAPIER VULGAIRE
pour la Guérison des Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.
L'EAU DE LÉONELLE
est reconnue comme le remède le plus efficace pour la guérison des Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

PETITE BOURSE DU SOIR
Paris, 7 Janvier 1892
3 0/0 . . . . . 95 15
3 0/0 nouveau . . . . . »
Russe . . . . . 48 60
Extérieurs . . . . . 68 18
Lots Turcs . . . . . 68 25
Banque ott. . . . . 53 25
Hongrois . . . . . 51 18
Rio-Tinto . . . . . 470
Alpines . . . . . 145
Portugais . . . . . 31 50
De Beers . . . . . 386 25
Douanes . . . . . 453 75
Tabacs . . . . . 353 75
Pékin . . . . . 530 »
Russe 1880 . . . . . »
Russe consol. . . . . 93 06
Russe nouv. . . . . 76 25
Russe Orient. . . . . 64 06
Egypte . . . . . 472 50
Ottomane . . . . . 358 75
Tharsis . . . . . 148 75
Lourde.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI
Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Faust.
Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — Le Petit Jacques, et l'Épouse ma femme.
Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 7 h. — Suroc, opérette maritime.
Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs.
Cirque Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 8 heures.
Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle.

COMMUNICATIONS DIVERSES
Comptables-teneurs de livres. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, au siège social, 49 rue de la République. Continuation du cours pratique de législation commerciale. — Avant le cours, renseignements et inscription des nouveaux adhérents.
Groupe rationaliste de la morale positive (Libre-Pensée de Lyon). — Tous les soirs, à 8 heures, à la réunion générale extraordinaire, qui aura lieu le vendredi, 8 janvier, à 8 heures du soir, au café Marcelin, avenue de Saxe, 105.
Ordre du jour : Organisation d'une conférence sur le cléricalisme, par M. le député Hubbard, d'origine.
Société protectrice des animaux. — Réunion mensuelle du conseil d'administration le vendredi 8 courant, à huit heures du soir, au siège de la société, 17, place Bellecour.
Chambre syndicale des Comptables techniciens de livres de Lyon. — La Chambre syndicale des comptables-teneurs de livres de Lyon législateur commercial et public que le cours de rompu par les fêtes de Noël et d'industrie, intersera repris à partir de vendredi, 8 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, et continuera tous les vendredis au siège social, rue de la République, 49.
Tissage mécanique (grève de l'usine Michel). — Aujourd'hui vendredi, à 2 heures, à l'usine Michel, réunion des grévistes de l'usine Michel à la Bourse du Travail.

ETAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Remy Flamand, s. p., 72 ans, rue des Capucins, 22, f. 8 h. — Jeanne Clémence, religieuse, 64 ans, rue Pierre-Dupont, 38, f. 9 h. — Pierre Cartier, s. p., 64 ans, rue Vieille-Monnaie, 8, f. 10 h. — Epouse Bonnet, née Grollier, s. p., 69 ans, rue du Bou-Pastour, 35, f. 11 h. — Jean Pin, employé, 69 ans, rue de la Martinière, 2, f. midi. — Marie Malsomette, s. p., 70 ans, quai Saint-Vincent, 50, f. 2 h.

BOURSE DE LYON

Du 7 Janvier 1892

FONDS D'ÉTAT

Table with columns for various bonds and their values, including '3 1/2 Français', '4 1/2 1883', etc.

OBLIGATIONS

Table with columns for various obligations and their values, including 'Ville de Lyon', 'V. de Paris', etc.

ON DEMANDE des copistes ayant belle écriture. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, avec un spécimen.

BOURSE DE PARIS

Du 7 Janvier 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns for 'AU COMPTANT', 'COURS DE CLOTURE', 'HAUSSE', 'BAISSE'.

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table with columns for 'CLOTURE D'HIER', 'VALEURS', 'PREMIER COURS D'AUJOURD'HUI', 'DERNIER COURS D'AUJOURD'HUI'.

COURS DES VALEURS EN BANQUE

Table with columns for 'ACTIONS', 'OBLIGATIONS'.

APRES BOURSE

Du 7 Janvier

Table with columns for various market items and their prices, including '3 0/0 français', '4 1/2 1883', etc.

MARCHÉ AUX BESTIAUX

A LYON-VAISE. — 7 Janvier 1892

Moutons. — Amenés, 4,746; vendus, 4,320; renvoi, 426. Prix payés selon qualité de 170 à 220 fr. les 100 kilos, octroi non compris.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

du 7 janvier 1892

Bœufs. — Amenés, 2,037; vendus, 1,941; poids moyen, 350. 1<sup>re</sup> qualité, 156; 2<sup>e</sup> qualité, 142; 3<sup>e</sup> qualité, 122.

Porcs. — Amenés, 4,962; vendus, 4,948; poids moyen, 78; 1<sup>re</sup> qualité, 128; 2<sup>e</sup> qualité, 126; 3<sup>e</sup> qualité, 124. — Prix extrêmes, de 116 à 180.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 6 Janvier 1892

Table with columns for 'NOMBRE', 'SORTES', 'France', 'Espagne', 'Italie', 'Suisse', 'Autriche', 'Hongrie', 'Russe', 'Autre'.

BALLOTS PESÉS

Table with columns for 'NOMBRE', 'France', 'Espagne', 'Italie', 'Suisse', 'Autriche', 'Hongrie', 'Russe', 'Autre'.

A FAÇON

Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures p<sup>o</sup> Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

APPARTEMENT

entre Bellecour et Perrache au premier étage, 4 pièces, avec balcon, à louer, pour 1,000 fr. — S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort.

VIENT DE PARAÎTRE LE WAGON

(Service d'Hiver) INDICATEUR DES CHEMINS DE FER Contenant l'horaire de la Compagnie P.-L.-M. et des Compagnies du Rhône, Ouest-Lyonnais et Est de Lyon, et le service des Omnibus desservant les environs de Lyon.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône) Défense contre le Phylloxéra MATÉRIEL COMPLET PAIS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Théâtre des Célestins. Trés prochainement, 1<sup>re</sup> Représentation de L'AUBERGE DES MARINIERS. Grande pièce en 5 actes et 9 tableaux, par M. Emile MOREAU.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

Service d'Hiver VIENT DE PARAÎTRE Service d'Hiver L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux.

A VENDRE d'occasion PETIT PRESSEUR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

CHABLY APERITIF

ACCOCHEUSE Mme Veuve YVERNAT Rue du Visir-Renversé 3 angle de la rue du Doyné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)

LYON vient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires. PRIX MODÉRÉS

CARTES DE VISITE A LA SERRURE Livrées en boîte de 50

Cartes de Visite GRAVÉES depuis 3 fr. la cent

DERNIERS BILLETS DE LA LOTERIE ARTISTIQUE (JULES GARNIER) TIRAGE 25 JANVIER 1892 Ce tirage comprend de nombreux tableaux des principaux artistes français PRIX DU BILLET : 1 FRANC Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon

GUERISON SURE & RAPIDE PAR LES DRAGÉES BOISSIER & FOURNIER des MIGRAINES, NEURALGIES, BOISSIER & FOURNIER, Droguistes 6, rue de la Faisanderie, 6

ÉTRENNES UTILES 11 Fr. Pour les Débutants en Photographie 11 Fr. Appareil photographique, 6 1/2 x 9, en noyer ciré, pour Portraits et Paysages, avec pied de campagne en pitchpin, plaques et papier sensibles, ainsi que tous les produits pour faire de la Photographie.

PETITS DOCKS DU COMMERCE LYON, 12, Rue Confort, 12 LYON

EN PRÉPARATION ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1859 POUR L'ANNÉE 1892 Publié sous la direction de Léon FOURNIER, avocat

L'Annuaire Général du Commerce de Lyon (Indicateur Fournier), le plus important des Annaires de province (plus de 2,500 pages), COMPREND: 1<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros de maisons; 2<sup>o</sup> La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique; 3<sup>o</sup> La liste par profession et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue; 4<sup>o</sup> La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux; 5<sup>o</sup> La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants et habitants; 6<sup>o</sup> La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent; 7<sup>o</sup> Le plan général de la ville de Lyon, grande carte en couleurs, plié dans une poche pratique à l'intérieur de la couverture. (Propriété de l'agence.) 8<sup>o</sup> Une carte du département du Rhône; 9<sup>o</sup> Une revue commerciale, marques de fabrique, hôtels recommandés.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION A L'ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du département du Rhône (ANNÉE 1892)

Je soussigné, déclare souscrire à un exemplaire de l'Annuaire général du Commerce de Lyon et du département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) au prix de DIX francs, que je m'engage à payer à la livraison de l'ouvrage. le 1891. Signature: Adresse lisible: Prière de renvoyer ce bulletin de souscription, préalablement signé, à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon.

ABONNEMENT SANS FRAIS A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE A L'AG. FOURNIER, R. CONFORT

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 8 Janvier (46) MON PREMIER CRIME PAR GUSTAVE MACÉ Ancien chef du service de la Sûreté En arrivant dans la cave, je constatai qu'il n'y avait que deux futailes pleines, roulées l'une à côté de l'autre. Le sol était uni et ne paraissait pas avoir été remué.

Un seul titre manquait: celui dont Voirbo s'était servi pour payer son loyer à M. Bethmont. Mme Voirbo fut atterrée. — Je deviens folle, s'écria-t-elle, après un moment de stupeur... Mais cet homme est un démon! Ah! malheureuse que je suis! Elle se laissa tomber sur un fauteuil. Je dis à mon secrétaire: — Veuillez dresser l'inventaire des objets saisis... et je dictai: 1<sup>o</sup> Diverses pièces en langue anglaise, trouvées sous le marbre de la cheminée de l'atelier de Voirbo, et paraissant relatives à son premier mariage contracté en Angleterre; 2<sup>o</sup> Des papiers militaires, un permis de chasse, une carte électorale au nom de de Saba (Victor); 3<sup>o</sup> Un mouchoir de couleur marqué aux initiales V. S.; 4<sup>o</sup> Des lettres datées de Langres, signées: Aline; 5<sup>o</sup> Une collection de journaux traitant de divers crimes; 6<sup>o</sup> Une bobine en métal d'alliage, sorte de marteau en usage parmi les voleurs anglais et américains; 7<sup>o</sup> Deux carreaux ou fers à repasser, à usage de tailleur; 8<sup>o</sup> Une paire de ciseaux à usage de tailleur; 9<sup>o</sup> Des morceaux de ficelle; 10<sup>o</sup> Un coup ret de boucher; 11<sup>o</sup> Une coquille en fer pour la fonte des métaux; 12<sup>o</sup> Les titres de rente italienne ayant appartenu à Désiré Bodasse, trouvés dans un étui en fer-blanc, et plongeant dans un fut rempli de vin;

13<sup>o</sup> L'étui qui renfermait ces titres. M'adressant à Mme Voirbo, je lui demandai si elle avait une photographie de son mari, Sa réponse fut négative. Un instant après, un commissionnaire, appelé par Leroy, descendait et chargeait, sur une voiture à galerie, que j'avais fait stationner à une certaine distance de la maison, la malle dans laquelle j'avais placé tous les objets saisis. En quittant la malheureuse jeune femme, je lui dis: — Si pénible que cela puisse être pour vous, M. le juge d'instruction aura besoin de vous entendre et vous recevrez de lui une lettre de convocation. — Elle est crâne, cette petite femme, me dit Leroy quand nous fumes dans la voiture. — Elle est surtout malheureuse. Intelligente, laborieuse, distinguée, elle méritait un autre sort. Il eût mieux valu pour elle qu'elle s'enfermât dans quelque couvent ignoré, que d'épouser l'odieuse greudin que ses parents lui ont imposé. — Que va-t-elle devenir, maintenant? — Peut-être réalisera-t-elle son rêve de jeune fille, en demandant asile à quelque maison religieuse. C'est, en tout cas, ce qu'elle aura de mieux à faire, car, dans le monde, elle est et restera toujours, malgré ses qualités, la femme de l'assassin Voirbo. A notre arrivée au commissariat, Voirbo finissait de dîner, en compagnie de ses gardiens Ringué et Champy. — En m'apercevant, il se leva et me demanda comment sa femme avait supporté sa visite. — Assez bien. — Elle a dû protester contre cette violation de domicile. — Nullement. Elle a seulement trouvé votre absence étrange. — Vous devez comprendre pourquoi j'ai refusé de vous accompagner... — Pas précisément. — J'ai peur de ma femme. C'est une personne honnête et pure. Je l'aime, et malheureusement elle ne répond pas, comme je le voudrais, à l'affection que j'ai pour elle. Mais, si elle ne m'aime pas encore comme je le désire, elle m'estime beaucoup. Le moindre soupçon planant sur mon honnêteté me perdrait à tout jamais dans son esprit. C'est pourquoi j'ai préféré attendre les événements. Pour me disculper, et lui prouver l'erreur dont je suis victime... Puis-je savoir quel a été le résultat de votre perquisition chez moi? — Ce qu'il devait être... Ce que j'ai saisi est dans cette malle. Nous en ferons l'examen ensemble demain, après ma visite dans votre ancien logement, rue Mazarine... — Oh! là, par exemple, je demande à vous accompagner... C'est mon droit. — C'est entendu, vous y viendrez; mais, dites-moi s'il existe quelque part une photographie de vous? — Que voulez-vous en faire? — Simplement la montrer à diverses personnes habitant Aubervilliers, et aux locataires de la maison portant le numéro 37 de la rue Saint-Placide. Voirbo chancela. — Qu'avez-vous donc? Une faiblesse? C'est étonnant pour un homme de votre force.

— Mais... je n'ai rien, balbutia l'inculpé, en faisant des efforts inouïs pour dominer son trouble... je suis seulement surpris que vous me demandiez ma photographie... je n'en ai pas... — On vous fera photographe. — Oh! cela... jamais! Aucune autorité ne peut m'y obliger... me mettrait-on la camisole de force, comme à un aliéné, je ferais tant de grimaces que le portrait que vous obtiendriez ressemblerait à celui d'un singe. — Nous verrons cela. En attendant Ringué et Champy vont vous conduire au poste central de la place Saint-Sulpice, où ils passeront la nuit avec vous, demain matin nous aviseros. — Après mon dîner, je partis pour Aubervilliers. Je connaissais le secrétaire de la mairie. Il était au mieux avec les habitants et très au courant sur tous les faits qui se passaient dans la commune. Il me raconta qu'en effet, une nuit, sur la route des Quatre-Chemins, on avait trouvé un nommé Bernard, cultivateur, mort dans sa voiture, la gorge coupée avec un rasoir. Le corps était encore chaud. Comme il avait sur lui sa montre d'or et sa bourse contenant une certaine somme d'argent, on crut à un suicide ou à une vengeance particulière. Cependant, la légende dit que le vieux maraicher portait toujours ses économies, se montant à 5,000 francs, dans une double poche mobile, fixée par des agrafes à la ceinture de son pantalon. Or, cette bourse et son contenu n'ont été trouvés ni sur lui ni chez lui.

Bernard était veuf, sans enfants, et personne ne savait au juste ce qu'il possédait. — N'avez-vous pas eu, dans la commune, un individu du nom de Victor Saba? — Oui. C'était le beau-fils de Bernard. — Qu'est-il devenu? — Il est mort accidentellement à l'Isle Adam, dans une partie de chasse, il y a quatre ou cinq ans. — Ce n'est pas possible. — Pourquoi?... — Voici ses papiers... Son permis de chasse et sa carte électorale sont datés de 1868. — A mon tour je vous dis: ce n'est pas possible. Nous n'avons pas eu d'élections en 1868. Ces papiers ont dû être falsifiés. — Vous avez raison, dis-je en examinant attentivement la carte électorale d'un 3 on a fait un 8. Cette carte est de 1863 et le permis de chasse de 1865. Le secrétaire vérifia les archives et trouva: 30 août 1865, permis de chasse délivré à Victor Saba. A la loupe, on voyait distinctement la transformation du 5 en 8. — C'est tout ce que je voulais savoir, dis-je à mon ami en prenant congé de lui. — Peut-être sommes-nous en présence de deux nouvelles victimes? Il est évident que Voirbo connaissait Bernard et Saba... (A suivre.)